

à l'Empire, est d'exercer ce que je considère comme l'un de nos plus grands privilèges, celui de déployer partout et en toute occasion possible les couleurs de l'Union Jack. Nous sommes malheureusement exposés à bien des influences qui tendent à affaiblir nos relations impériales. La radio et la presse de nos voisins du sud propagent constamment des influences qui n'ont rien d'impérial, à plus forte raison de canadien. Comme remède à ces influences néfastes nous avons l'Union Jack. Ne pas l'arborer quand et où nous le pouvons serait, à mon avis, de mauvaise politique.

Il est question dans la résolution d'un drapeau canadien distinct. L'Union Jack était assez caractéristique pour les 60,000 hommes qui ont sacrifié leur vie pour le Canada durant la Grande Guerre. Il l'est assez pour moi et, je crois, pour la grande majorité de mes commentants.

Voici une autre considération d'ordre pratique. Je ne crois pas que le parrain de la résolution ni personne autre ne nie que la catégorie la plus désirable d'immigrants que nous puissions obtenir est celle qui nous vient de la mère patrie. C'est celle que nous désirons attirer de préférence à toute autre. Ce serait assurément, aux yeux de ces gens, un motif de satisfaction que de savoir qu'en débarquant sur nos rives ils retrouveront bien en évidence l'emblème auquel ils étaient accoutumés. Dans quelques-uns des extraits de journaux dont l'honorable député de Battleford-Nord nous a donné lecture, il était question de sentimentalisme niais dans la discussion de ce sujet. Chaque fois que nous discutons la question d'un drapeau, que ce soit un drapeau canadien, l'Union Jack ou tout autre, une certaine somme de sentiment doit entrer dans nos délibérations. Il existe un sentiment profond en faveur de l'Union Jack. J'espère qu'il se maintiendra et augmentera, car c'est un sentiment honorable.

Il y a une part de sentiment dans notre appréciation de Shakespeare, de Milton, de Shelley et de Burns, et les ouvrages de ces hommes suscitent en nos âmes le même sentiment profond que nous éprouvons en entendant parler de l'Union Jack. En conséquence, monsieur l'Orateur, je déplore tout mouvement en faveur d'un autre drapeau que l'Union Jack. Je suis d'avis que cette motion est inopportune et je crois aussi qu'elle le sera toujours. Je voterai contre cette motion.

M. H.-E. BRUNELLE (Champlain): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un devoir agréable que de féliciter l'honorable député de Battleford-Nord (M. McIntosh), d'abord pour la façon intéressante et convaincante dont il a exposé sa cause à la Chambre, puis pour sa ténacité à ramener souvent dans cette Chambre et à défendre son très louable projet qui

n'a malheureusement pas reçu jusqu'ici l'approbation de la Chambre. La persévérance et l'énergie de mon honorable collègue ne m'étaient pas inconnues, car je l'ai vu à l'œuvre dans sa circonscription de Battleford-Nord où j'ai demeuré durant quelques années et où, je suis fier de le dire, j'ai eu l'occasion de voter pour lui. Je n'ai plus d'intérêts dans sa circonscription, mais je tiens à dire à l'honorable député de Battleford-Nord que, non seulement dans sa circonscription mais dans plusieurs autres parties du Canada, et cela probablement par suite de son attitude sur la question d'un drapeau national, il est considéré comme un vrai Canadien, dévoué et large d'esprit.

(Texte)

J'ai cru à propos de présenter ces observations au sujet de l'honorable député de Battleford-Nord parce qu'une décision comme celle que nous avons à prendre est de nature à paraître étrange, même à paraître mal aux yeux de certains hommes, qui sincèrement, je crois, considèrent comme un sacrilège, dirais-je, de vouloir changer en quoi que ce soit le drapeau britannique pour en faire un drapeau essentiellement canadien.

Puisque l'occasion s'en présente, je me fais un devoir doublement agréable d'offrir en mon nom et au nom de mes électeurs, mes hommages au très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe). Je lui souhaite santé, bonheur et succès à l'occasion du trente-quatrième anniversaire de son entrée dans cette Chambre. Ces souhaits sont marqués d'autant plus de sincérité que les succès du parti libéral, les succès du Gouvernement et du pays sont intimement liés au succès, au bonheur et à la bonne santé du très honorable ministre de la Justice. Jusqu'à un certain point, ces souhaits ont une teinte d'égoïsme, mais je puis assurer le très honorable ministre de la Justice qu'ils n'en sont pas moins sincères et profonds.

Parce que, à mon avis, le Canada a atteint un tel degré d'autonomie qu'il doit aujourd'hui jouir de tous les attributs que comporte cette autonomie, je prends la liberté de parler très brièvement en faveur de la motion de l'honorable député de Battleford-Nord. Il se peut—je suis de cette opinion—que nous devrions garder substantiellement les caractéristiques du drapeau anglais, mais ce drapeau devrait devenir distinctement canadien, en y ajoutant notre emblème, comme par exemple, la feuille d'érable. Je tiens à exprimer notre admiration pour le drapeau anglais, qui a été, depuis de nombreuses années, des siècles même, promené victorieusement à travers l'univers. Il faut l'admettre, sous l'égide de ce drapeau, sauf les mauvais